

La Règle “JOMINI”

Ces listes calculées selon le budget consistent toutes en un certain nombre d'unités obligatoires et des unités complémentaires soumises à des conditions. Pour constituer son armée, après s'être mis d'accord sur le total en points de chacun, chaque joueur utilisera la liste correspondante, en respectant ces conditions. Cependant, pour une armée donnée sur laquelle on connaît les compositions ou pour un scénario, on peut s'affranchir de certaines contraintes, avec l'accord de chacun.

Note : Si des troupes de même type ont des conditions semblables (comme « 1 pour 4 unités de ligne ») elles ne sont pas cumulables sur les mêmes unités.

Ainsi, si l'on a 6 unités de ligne on peut prendre :

- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) ET une unité d'artillerie (1 par 4 unités de ligne) MAIS
- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) OU une unité d'infanterie de la Garde (1 par 5 unités de ligne)

G – Portugal

G4 - La Légion Portugaise (française) (1808 à 1812)

Quand en 1807, les troupes de Junot occupent le Portugal l'armée portugaise est dissoute. Mais comme les portugais sont des soldats estimés, une partie des troupes est réemployée pour former une légion, créée le 16 janvier 1808.

Le 20 février, la Légion doit comprendre 5 régiments de ligne, 1 bataillon d'infanterie légère (çaçadores) et 3 régiments de cavalerie. Ces troupes sont dirigées vers la France à travers l'Espagne mais le 5ème régiment d'infanterie et les çaçadores participent au premier siège de Saragosse du 15 juin au 13 août 1808.

Après le 18 mai 1808, la Légion doit comprendre :

- 6 régiments d'infanterie légère (5 seulement furent finalement formés)
- 2 régiments de chasseurs à cheval
- une batterie d'artillerie.

Tous ces corps étaient organisés à la française.

Pour la campagne de 1809, 3 bataillons d'infanterie et 2 escadrons de chasseurs à cheval formaient une brigade de la division Grandjean du IIe Corps. En outre, une 13ème ½ brigade provisoire d'élite (1 bataillon de carabiniers et 1 de tirailleurs) est formée avec les compagnies d'élite des 5 régiments et combat à Wagram.

Le 2 mai 1811, les 4ème et 5ème régiments d'infanterie et le 2ème chasseurs à cheval sont dissous. La Légion est réduite à 3 régiments d'infanterie légère et 1 régiment de chasseurs à cheval et participe à la campagne de Russie. Les restes forment un bataillon de dépôt désarmé. La Légion est dissoute le 25 novembre 1813 et forme un bataillon de pionniers. Le 16 décembre 1814, ils entrent dans la formation du régiment colonial étranger et, pendant les 100 jours, dans le 6ème régiment Etranger.

Liste d'armée

Cette liste d'armée sera toujours partie d'une armée française.

Min	Max	Nom	Description	Val.	Condition et note
1	1	Sous-Général	Sous-général Normal 1 plaq	120	Au moins 8 unités
0	3	Colonel	Colonel Normal 1 plaq	10	1 pour 5 unités

La Règle “JOMINI”

0	10	Infanterie de ligne	Infanterie lourde Normal 3 plaq	25	Du 20 février au 18 mai 1808
0	1	Caçadores	Infanterie légère Normal 3 plaq	21	Du 20 février au 13 août 1808
2	10	Infanterie légère	Infanterie légère Normal Manœuvre 3 plaq	22	10 bataillons le 18 mai 1808, 6 le 2 mai 1811, dissous le 25 novembre 1813
0	2	13ème ½ brigade provisoire d'élite	Infanterie légère Elite Manœuvre 3 plaq	29	campagne de 1809
0	2	Chasseurs à cheval	Cavalerie légère Normal Manœuvre 3 plaq	35	1 dissout le 2 mai 1811, 2ème dissout le 25 novembre 1813
0	1	Batterie d'artillerie de campagne	Artillerie légère Normal 3 plaq	63	dissoute le 2 mai 1811